

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/100/3.1

Feuillet n° 109

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Achat de terrains ZAE Les Broussilloux à Hautefort

Considérant le transfert de la compétence « développement économique »

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques et validant le transfert de cinq zones vers l'intercommunalité à savoir :

- La ZAE des Broussilloux située à Hautefort
- La ZAE de la Gare située à Hautefort,
- La ZAE du Coutal située sur Terrasson. Cette zone est composée d'une ZA et d'un ZI,
- La ZAE des Fauries sur Terrasson. Cette zone est composée de 2 tranches Fauries 1 et Fauries 2,
- La ZAE du Moulin Rouge située sur Terrasson.

Vu le CGCT et son article L5211-17 « lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence. Les conditions financières et patrimoniales

du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. »

Monsieur le Président expose :

Compte-tenu du transfert de la gestion et de l'aménagement des Zones d'Activité communales vers la Communauté de Communes, l'ensemble des terrains non commercialisés sur les zones faisant l'objet d'un transfert doivent être achetés en pleine propriété par la Communauté de Communes.

D'ores et déjà, ce sont 42 390m² qui ont été acquis par la communauté de communes sur la commune de Terrasson-Lavilledieu.

Il est apparu que 20 857m² de terrain sont disponibles et n'ont pas fait l'objet de commercialisation sur la ZAE Les Broussilloux à Hautefort. Parcelles concernées : BC444, BC428, BC184.

Il est à noter qu'une entreprise déjà implantée sur la commune de Hautefort a un projet d'extension et de développement et serait intéressée par l'acquisition de 8 000m² sur les parcelles concernées.

La Communauté de Communes après échange avec la commune propose le rachat de ces terrains viabilisés à 10€HT/m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modalités de transfert et d'acquisition des 20 857m² de terrains sur la ZAE des Broussilloux à Hautefort telles que décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cette délibération aux communes ;

Une fois la majorité qualifiée requise atteinte, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques d'achat des terrains concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017

